



Membre de l'Académie suisse
des sciences humaines et sociales
www.assh.ch

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 13 JUIN 2019

Date: 13 juin 2019, 16h45

Lieu: Centre Paul Klee, Berne

Personnes présentes: Martin Wyss, président

Christiane Brendmaier, Catherine Kropf, Dieter Biedermann, Stephan Brunner, Lukas Deppeler, Alexandre Flückiger, Giampiero Gianella, Bernard Moll, Hans Georg Nussbaum, Markus Nussbaumer, Thomas Sägesser

Personnes excusées: Regine Kiener, Eva Vontobel-Lareida, Christoph Auer, Roman Balli, Andrea Caroni, Markus Dörig, Michael Helbling, August Mächler, Luzius Mader, Fritz Ruch, Gerold Steinmann, Canton de Zoug

Procès-verbal: Gérard Caussignac

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'assemblée générale du 21 juin 2018
2. Rapport du comité sur les activités de la Société durant l'année 2018
3. Election de l'organe de révision
4. Approbation des comptes 2018
5. Fixation des cotisations pour 2020
6. Activités de la société
 - 6.1 LeGes
 - 6.2 Formation en légistique
 - 6.3 Collaboration avec l'ASSH
7. Divers

M. Wyss ouvre la séance en saluant les personnes présentes et en constatant une participation réjouissante. L'ordre du jour est accepté sans modification.

1. Procès-verbal de l'assemblée générale du 21 juin 2018

Le procès-verbal est adopté avec remerciements à son auteur.

2. Rapport du comité sur les activités de la Société durant l'année 2018

M. Wyss présente brièvement les activités du comité en 2018 :

- Le comité ne s'est réuni qu'une fois durant l'exercice. Il s'est occupé en premier lieu de la préparation de la Journée scientifique qui vient de se dérouler et de la revue LeGes.

- Le comité doit se préoccuper de son avenir, car plusieurs personnes se retireront prochainement, notamment lui-même en tant que président, MM. Biedermann, Mader et Nussbaumer. Ce sujet sera traité lors de la prochaine séance.
- Les contacts avec les sociétés de législation d'Allemagne et d'Autriche sont réguliers, rares avec la France et inexistantes pour le moment avec l'Italie.
- La SSL est désormais bien intégrée au sein de l'ASSH et les contacts entretenus et les discussions menées avec cette association nous sont très utiles. Des échanges fructueux ont lieu avec d'autres sociétés membres de l'ASSH, telles que l'Association suisse de juristes. Le soutien de l'ASSH pour la publication de LeGes est indispensable.
- La convention passée entre la SEVAL, la SSL et l'Office fédéral de la justice pour la publication de LeGes a été adaptée et signée suite au retrait de la Chancellerie fédérale. Elle règle notamment la répartition des coûts de publication de LeGes entre la SEVAL et la SSL.

Le rapport du président ne donne lieu à aucune question ni aucune discussion.

3. Election de l'organe de révision

M. Wyss informe que M. Ueli Siegrist, qui est excusé pour l'assemblée de ce jour, est disposé à continuer son mandat.

Décision: M. Ueli Siegrist est élu par acclamation avec remerciements pour son travail.

4. Approbation des comptes 2018

M. Biedermann indique que l'exercice 2018 clôt avec une perte d'environ 16 000 francs, due au changement de mode de publication de LeGes. Quelque 22 000 francs ont dû être dépensés à cette fin. Les autres dépenses se situent dans la moyenne des autres années. La Journée scientifique notamment n'a causé aucune perte financière. Les cotisations ont atteint un total de 15 000 francs environ. La SSL compte approximativement 180 membres.

Cette année, la subvention de l'ASSH devrait nous permettre de limiter les dépenses. L'année 2018 doit être considérée comme une exception. Les finances de la SSL sont saines.

Décision: les comptes 2018 sont approuvés à l'unanimité avec remerciements à notre trésorier (cf. annexe).

5. Fixation des cotisations pour 2020

M. Wyss indique que le comité propose le maintien sans changement des montants des cotisations.

La proposition est adoptée tacitement.

6. Activités de la société

6.1 LeGes

M. Wyss donne connaissance de quelques données statistiques à la date d'aujourd'hui qui lui ont été fournies par Weblaw:

Nombre d'abonnés au total: 1184, dont 922 de langue allemande, 237 de langue française et 25 de langue italienne. Par rapport à 2018, l'augmentation des abonnés est d'environ 115.

Nombre de clics pour les éditions 2018 et 2019:

1/2018: 6'200 clics; 2/2018: 2'000 clics; 3/2018: 2'700 clics; 1/2019: 1'360 clics.

Les contributions suivantes ont obtenu les meilleurs scores: Lex Handschlag de Lucy Keller Läubli et DER Mensch, DIE Verwaltung, DAS Geschlecht de Antje Baumann, consultés chacun environ

160 fois et Evaluationskultur im Bildungsbereich de Wolfgang Beywl, consulté environ 70 fois. La contribution de M. Nussbaumer, Gendern in Gesetzen, publiée dans LeGes 1/2018, a aussi eu un bon succès.

Le nombre d'abonnés a un peu baissé par rapport à l'époque où LeGes était imprimée, mais nous avons trouvé en Weblaw un partenaire adéquat pour notre revue. M. Wyss en appelle à tous les membres de la SSL pour faire connaître LeGes au sein de la communauté scientifique. La qualité de LeGes mérite d'être plus largement connue.

6.2 *Formation en légistique*

M. Wyss n'a rien à signaler de particulier au sujet des séminaires de formation. Tant ceux de Morat que ceux de Jongny ont beaucoup de succès et sont très appréciés.

6.3 *Collaboration avec l'ASSH*

M. Wyss rapporte que l'assemblée des délégués de l'ASSH a eu lieu au mois de mai. L'ASSH lance l'Agenda 2030 et met en place une plateforme dont la SSL pourra aussi tirer profit ces prochaines années. Pour la première fois, la SSL a mené une procédure de décompte avec l'ASSH pour le soutien au financement de LeGes; le manque de connaissances sur le fonctionnement de la procédure a causé quelques soucis au président, mais tout s'est bien terminé. Comme cela a déjà été mentionné plus haut, l'ASSH est une institution propice aux échanges entre sociétés scientifiques. Les contacts avec d'autres sociétés sont très utiles. Des échanges ont également eu lieu avec la Société suisse pour les questions parlementaires.

7. Divers

M. Wyss informe que la Journée scientifique 2020 devrait se dérouler à Morat, à l'occasion des 40 ans d'existence de la SSL. Quant à celle de 2021, il est prévu qu'elle ait lieu au Tessin.

M. Wyss clôt l'assemblée à 17h10.

Berne, le 3 octobre 2019

(581581/GC)

Gérard Caussignac

Annexe mentionnée